



VILLE DE COULOGNE

COULOGNE, le 03 juin 2026

Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Tél : 03 21 36 92 80
www.ville-coulogne.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, en séance publique, suivant la convocation en date du 10 avril 2026 dont l'exemplaire a été publié numériquement.

Étaient présents : JM. PUISSESSEAU, J. DE GRAVE, P. DEVOT, M. EL HAIMEUR, S. GOMEL, R. CADET, V. DELBEC, P. DE JAEGER, R. POLLET, R. POVSIC, R. FONTAINE, A. FORATIER, A. BARROIS, D. HOUZE, C. CADET DIT DEGRAVIER, C. SMAGHUE, S. PROYART, M. SY, E. TURPIN, M. PRUVOT, S. DELEGLISE, Q. GAVELLE, E. DOMAIN, I. MUYS, P. WARNAULT, A. FLAMENT, C. STOPIN,
Formant la majorité des membres en exercice, soit 27/29

Étaient absents excusés avec procuration : T. DEGUINES (procuration à J. DE GRAVE), J. CHARAVEL (procuration à P. WARNAULT).
Soit.....02/29

Président de séance : Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Pauline DEVOT, Adjointe au Maire.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

- 2026-22 : Débat d'Orientation Budgétaire.
- 2026-23 : Désignation des deux représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Collège Jean Monnet.
- 2026-24 : Motion pour la réouverture de classe à l'école Sainte Anne pour l'année scolaire 2026-2027.
- 2026-25 : Motion de censure contre le projet de fermeture de classe au sein du Groupe Scolaire Roger Macke pour l'année scolaire 2026-2027.
- Questions diverses.

Monsieur PUISSESSEAU prend la parole et précise qu'avant de commencer ce conseil municipal, il voudrait rendre un hommage à Monsieur Jules DEPRE, ancien élu de la commune de Coulogne et demande à l'assemblée de bien vouloir se lever.

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir cette séance du conseil municipal, je souhaite que nous prenions un moment pour rendre hommage à un homme qui a marqué la vie de notre commune par son engagement et son sens du service public, Monsieur Jules DEPRE.

Monsieur DEPRE, dont la famille est présente ce soir, a exercé la fonction de conseiller municipal durant deux mandats de 1996 à 2008.

Parmi ses contributions concrètes, il est notamment à l'origine de la mise en place du 13e mois pour les employés municipaux. Une avancée sociale importante. Il a également porté avec détermination l'idée, alors novatrice à l'époque, de permettre aux collégiens de se rendre à la piscine en bus, facilitant ainsi l'accès au sport pour tous les jeunes. Reconnu pour sa parfaite maîtrise du dossier de l'eau, il était un interlocuteur respecté, capable d'apporter expertise et rigueur dans les débats municipaux.

Au-delà de ses actions, c'est l'homme que nous saluons aujourd'hui. Un homme engagé, humble et généreux, y compris aux yeux de ses adversaires politiques ce qui en dit long sur ses qualités humaines. Décédé le 8 mars dernier dans sa 87ème année, il laisse le souvenir d'un élu profondément attaché à sa commune et à ses habitants. Au nom du conseil municipal, je tiens à adresser à sa famille et à ses proches nos pensées les plus sincères et notre profonde sympathie.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir observer une minute de silence. »

Monsieur PUISSESSEAU remercie l'assemblée.

Monsieur PUISSESSEAU continue et en guise de propos introductifs, va transmettre un certain nombre d'informations concernant la commune et sa gestion.

Le premier chantier concernait le combat contre la fermeture de la classe à Roger Macke. Plusieurs rencontres se sont déroulées avec les enseignants, les parents d'élèves, et l'inspecteur de l'Éducation nationale, Monsieur LEFEBVRE.

Les 2 et 3 avril, des rendez-vous avec les bailleurs ont eu lieu : un premier avec M. Christophe VANHERSEL, Directeur de Flandre Opale Habitat concernant le projet de 12 logements route de Guînes, un second rendez-vous avec Mme FEUTRY et Mme ACKMAN, d'Habitat des Hauts-de-France concernant le chantier de 71 logements de la rue Charles de Gaulle.

L'objectif de ces rencontres : accélérer les commissions d'attribution des logements des résidences route de Guînes et rue Charles de Gaulle.

Les commissions d'attribution de logements auront lieu le 18 juin dernier délai. Dès réception de la liste des attributions, les services municipaux contacteront les familles afin de les accompagner dans leur démarche administrative pour les inscriptions scolaires de leurs enfants. Pour ouvrir cette classe, il faut enregistrer l'inscription de 10 enfants.

Une bonne nouvelle, il a été enregistré, en dehors de ces prochains arrivants, cinq inscrits. Il n'y a plus qu'à en trouver cinq parmi les nouveaux habitants. La municipalité agit pour que de nouveaux arrivants avec de jeunes enfants rejoignent notre belle ville. Ils sont l'avenir de notre commune.

Début septembre un nouveau comptage de l'ensemble des élèves sera réalisé. Les services de l'Education Nationale pourront donc constater que si le nombre de 5 ou 10 élèves est atteint, la classe restera ouverte.

Monsieur PUISSESSEAU précise qu'il a également été contacté par le Président de l'Association de Parents d'Elèves de l'école Saint-Anne concernant la fermeture d'une classe. Il y apportera le même soutien pour éviter cette fermeture.

Dans notre commune, les parents ont le choix de scolariser leurs enfants soit dans une école publique soit dans une école privée. C'est une particularité que la commune souhaite maintenir.

Un deuxième sujet, vieux d'à peu près 13 années, c'est la vitesse excessive relevée par un des habitants rue du gaz.

Une rencontre a eu lieu avec le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis en présence d'un riverain qui est arrivé avec ses 13 années de dossier.

Il a été décidé de procéder tout d'abord à un comptage des véhicules rue du gaz. L'installation de feux de signalisation est d'ores et déjà envisagée avec un nouveau sens de circulation.

Monsieur PUISSESSEAU s'est engagé à consulter la population en cas de décision. Un échange sera donc mis en place avec la population pour prendre la meilleure des décisions.

Un autre sujet, la rue de Verdun. Les habitants de la rue de Verdun se plaignent depuis bien longtemps du passage des bus et surtout de leur vitesse au-delà de 30 km/h qui fait vibrer leur maison.

Monsieur PUISSESSEAU a donc pris contact avec Madame la Directrice du SITAC, Madame RIVELON, afin que les chauffeurs de bus respectent la limitation de vitesse à 30 km/heure, évitant ainsi aux maisons de trembler et de se lézarder.

Depuis lors, à une ou deux exceptions près, la limitation de vitesse est respectée et les maisons ne tremblent plus.

Monsieur FLAMENT qui a été nommé référent, est chargé de désigner cinq à six personnes pour que dès qu'il y a un excès de vitesse, ils puissent remonter l'information qui sera transmise au SITAC.

Parmi les autres sujets, en tant qu'officier d'état civil, Monsieur PUISSESSEAU a eu beaucoup de plaisir à célébrer trois mariages ainsi qu'un PACS.

Madame Priscilla DE JAEGER a procédé à un baptême républicain.

Enfin, Monsieur PUISSESSEAU ne compte plus les réunions avec les services, les adjoints afin de lui présenter les sujets d'actualité, les orientations et les arbitrages.

Monsieur PUISSESSEAU a aussi, en compagnie de Monsieur José DE GRAVE et du responsable des Services Techniques, commencé à visiter les installations sportives et les bâtiments de la ville.

Monsieur PUISSESSEAU a rencontré aussi avec le Directeur Général des Services, la Responsable du CCAS, Madame LASSALLE, qui a préparé un budget 2026 pour lequel il lui a été demandé de réduire drastiquement les dépenses. Ce qu'elle a fait et Monsieur PUISSESSEAU la félicite.

Monsieur PUISSESSEAU continue en disant que l'état des résidences Mozart et Guynemer pose problème et précise qu'il a sollicité une rencontre auprès d'un Responsable d'Habitat des Hauts-de-France afin de trouver une solution pour ces deux résidences. Un rendez-vous est prévu prochainement.

Depuis son élection, Monsieur PUISSESSEAU ne compte plus les heures passées avec le Directeur Général des Services ou les agents pour la prise de connaissances des dossiers et du fonctionnement de la commune. Le plus gros dossier est la problématique budgétaire. Un audit financier demandé par Monsieur LOEUILLEUX, l'ancien Maire, a été donc présenté aux élus le 9 avril 2026. Une rencontre avec Monsieur DURIEZ, Conseiller aux décideurs locaux du service de gestion comptable de CALAIS, aura lieu début mai.

Monsieur PUISSESSEAU informe que l'élaboration du ROB a été réalisée en équipe en particulier avec Messieurs Régis FONTAINE et Renaud POLLET, qu'il félicite et remercie.

Monsieur PUISSESSEAU a été élu quatrième vice-président en charge de l'environnement et de la transition énergétique à l'agglomération du Grand Calais Terres et Mers et laisse maintenant la parole, à Monsieur Régis FONTAINE pour présenter le ROB

Madame Pauline DEVOT est désignée secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

N° 2026-22 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

COULOGNE se trouve donc concernée par cette disposition. Il convient, en conséquence, d'organiser ce débat à partir d'éléments déterminants.

Monsieur Régis FONTAINE prend la parole.

« La première partie concerne le contexte national. La croissance s'est établie à plus 1,2 % en 2024 contre 1,4 % en 2023. Elle retrouve ainsi, après un rebond post-Covid, le niveau moyen observé depuis le début des années 2010. En 2024, la France conserve le 8e PIB par habitant le plus élevé de l'Union Européenne.

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le gouvernement a révisé à la baisse la croissance 2025 et se base sur une croissance 2026 de 1 %. Le Haut Conseil des Finances Publiques considère que la prévision 2026 repose sur des hypothèses optimistes.

L'inflation a fortement ralenti, en dessous de 1 % fin 2025. Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur l'inflation lorsqu'elle est positive.

Au niveau des finances publiques, dans le cadre de la loi de finances 2025, le gouvernement redoutait que le déficit n'atteigne 6 % en 2024 et s'établisse finalement à 5,8 % du PIB.

Pour la France, au deuxième trimestre 2025, la dette atteint 3 416 milliards d'euros. La Commission Européenne a enclenché le 26 juillet 2024 une procédure pour déficit excessif envers plusieurs pays dont la France. Ceci a conduit le gouvernement à soumettre à la Commission Européenne un plan budgétaire à moyen terme permettant un ajustement structurel d'au moins 0,5 % du PIB par an.

Le non-respect d'une trajectoire de redressement exposerait la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1 % du PIB soit environ 2,8 milliards d'euros.

La loi de finances de 2026 présente une trajectoire de redressement et limite le concours des collectivités. Elle a mis en place des mesures de contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Coulogne est concernée par plusieurs de ces mesures, la minoration de la compensation d'exonération pour réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels par exemple. Il s'agit d'une compensation dont bénéficie la ville de Coulogne, 53 000 euros en 2025, celle-ci diminue en 2026 pour être ramenée à 32 000 euros.

Enfin, la Ville de Coulogne subit depuis 2025 la hausse de la contribution à la caisse nationale des retraites des fonctionnaires. Cette hausse de 3 points pour la période 2025-2028 vise à ramener l'équilibre de cette caisse. Pour la ville de Coulogne, l'impact financier est évalué à 80 000 € en 2026, soit une hausse de 40 000 € par rapport à 2025.

La Ville de Coulogne contribuera sur 2026 au redressement des comptes publics de manière directe à hauteur de 100 000 €. De manière indirecte, ce nouveau contexte national pourrait se traduire par une diminution des subventions auxquelles la ville pourrait prétendre.

Ce qui nous intéresse un peu plus aujourd'hui, c'est la Ville de Coulogne. Un territoire qui dispose à quelques exceptions près de bases fiscales relativement basses. COULOGNE est caractérisée par un niveau de recettes fiscales en euros par habitant inférieur à la majorité des autres communes du Calaisis. La commune de Coulogne est la quatrième ville de son territoire la plus défavorisée en termes de produits fiscaux en euros par habitant. Elle dispose de 545 euros par habitant en 2024 tandis que la moyenne des autres communes de la communauté s'élève à 764 euros soit un écart de 29 %. En plus de disposer de bases inférieures à la moyenne, la fiscalité sur la ville de Coulogne se caractérise par une dynamique fiscale sur la taxe foncière bâtie qui fait partie des plus faibles de son territoire.

Le potentiel fiscal de Coulogne est plus faible que celui des communes de son territoire et de la moyenne nationale de la strate.

La situation financière de la ville à fin 2025 :

La situation de la ville de Coulogne se caractérise par un niveau d'endettement qui n'est pas élevé mais une forte tension en section de fonctionnement avec un faible niveau d'épargne dégagé. Ce faible niveau d'épargne s'explique par des recettes de fonctionnement limitées. Le niveau de dépenses de fonctionnement ne suffit pas à compenser le déficit de recettes observé.

En 2025, quelques faits marquants pour les recettes. La commune a procédé à d'importantes récupérations d'impayés de cantines et de redevances de la part des sociétés disposant d'antennes relais sur des parcelles communales. Les activités jeunesse ayant connu une forte fréquentation ont entraîné le versement d'une subvention CAF plus importante qu'en 2024. La commune a aussi mis en place l'agrément modulé à la crèche afin d'en optimiser le remplissage.

Les droits de mutation à titre onéreux ont aussi été importants en 2025 avec 183 000 €. D'importants remboursements de gaz et d'électricité sont aussi intervenus sur l'exercice pour respectivement 36 000 € et 11 000 €. Pour les dépenses, la commune a dû faire face à des hausses structurelles sur les charges courantes comme les fluides avec une hausse de 3,47 % sur l'électricité ou les contrats de prestations de services car elle s'est dotée de nouveaux outils informatiques.

En revanche, des économies ont été réalisées sur d'autres postes comme sur les fournitures d'entretien, sur les dépenses d'entretien de voiries ou de bâtiments publics, ...

La commune doit également faire face à la charge financière de son agent en surnombre qui a été radié des cadres de la commune le 3 décembre 2025, pour un coût supplémentaire d'environ 66 000 euros.

La commune a aussi dû faire face à une hausse de dépenses d'assurance du personnel.

En section investissement, les dépenses sont intervenues principalement au second semestre et n'ont pu être intégralement réalisées compte tenu des délais. Les travaux de voirie envisagés comme la réfection des rues de Verdun et des talus de la rue Emile Dumont ont été chiffrés mais les procédures de consultation n'ont pu être relancées.

Les travaux sur l'église se sont poursuivis à hauteur de 294 000 euros. La commune a également réglé le solde des dépenses de la première tranche de l'opération Préville Trou Gai.

La commune a perçu une aide au titre des maires-bâisseurs et a bénéficié du reversement de la FCTVA de 2024 qui avait été une année très importante en termes de dépenses d'investissement.

La taxe d'aménagement a augmenté par rapport à 2024, 67 000 € en 2025 contre 13 000 € en 2024. Elle a ensuite procédé aux demandes de paiement des subventions déjà notifiées des exercices précédents pour 297 000 €.

Fin 2025 la situation financière est la suivante : encours de la dette 2 200 000 euros, épargne brute 320 000 euros.

Les orientations budgétaires de Coulogne.

Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en hausse par rapport à l'exercice 2025, plus 4 %. L'année 2026 sera marquée par la poursuite d'un pilotage rigoureux des politiques publiques. L'année 2026 connaîtra une hausse de certaines dépenses qui subissent des facteurs exogènes. Les fluides sont inscrits en hausse en écho avec le contexte international. Sans marge de manœuvre supplémentaire, ces nouvelles hausses doivent être absorbées par une diminution d'autres dépenses.

Chapitre 11 : les charges à caractère général : 1 200 000 euros. Certains postes sont inscrits en hausse sur lesquels la ville n'a pas la maîtrise à peu près 500 000 euros. Les fluides sont inscrits en hausse en raison du contexte national et international d'évolution des prix induisant une évolution des dépenses non maîtrisée par la ville. Eau et assainissement : 24 000 euros sont prévus au budget. Une hausse est prévue tant au niveau du gaz que de l'électricité. 418 000 euros sont inscrits au budget. Carburant, au vu du contexte international de guerre, le budget est inscrit à 30 000 euros pour 2026. C'était 24 000 euros en 2025. Les autres dépenses sont stabilisées dans une enveloppe de 700 000 euros. Le poste assurance est estimé à 35 000 euros en baisse à la suite d'un travail de la ville sur le périmètre des contrats.

Chapitre 12 : les dépenses de personnel, 3 300 000 euros. Cela représente 59 % du budget de fonctionnement en légère hausse. Les dépenses de personnel sont impactées par le glissement, vieillissement, technicité correspondant à l'avancement des carrières des agents de la ville, la hausse de la cotisation à la caisse de retraite dans le cadre de la contribution de redressement des finances publiques. Cette hausse de trois points jusqu'en 2028 subie par l'ensemble des collectivités a été votée dans le cadre de la loi de finances. Plus 40 000 euros pour Coulogne.

A noter que ce chapitre sera allégé de 107 000 euros de la rémunération de l'ancien DGS. Cette dépense sera transférée dans le chapitre 65.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 700 000 €. Ce chapitre subit une hausse marquée par rapport à 2025 causée par les dépenses obligatoires. La contribution au SDIS augmente et passe à 178 000 €. La contribution au CCAS passe à 210 000 €. Les autres contributions obligatoires évoluent et sont inscrites pour 150 000 €.

Chapitre 14 : Atténuation de produits : 11 000 €. On y retrouve essentiellement la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Prêt financier : 55 000 euros la poursuite du remboursement de la dette sans nouveau recours à l'emprunt induirait une baisse du remboursement.

Chapitre 67 : Dépenses spécifiques : 5 000 euros : il s'agit d'annulation de titres sur l'exercice antérieur.

Chapitre 42 : Les opérations d'ordre de transfert entre sections 280 000 euros : il s'agit de dotation aux amortissements des biens acquis par la ville.

L'évolution des recettes de fonctionnement s'inscrit dans une croissance modérée. Cette faible dynamique induit le pilotage rigoureux de la section de fonctionnement : les taxes représentent 74 % des recettes de fonctionnement.

Les produits de services sont de 290 000 €. À la suite d'un important travail sur le recouvrement des impayés, les recettes ont fortement progressé en 2025. Pour 2026, celles-ci devraient connaître un niveau en cohérence avec l'exercice précédent.

Chapitre 73 : les impôts et taxes 3 500 000 €.

Recettes et fiscalités diverses : les impôts directs locaux, premiers postes de recettes fiscales, composés de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties devraient connaître une évolution modérée de 1,6%. Cette évolution s'explique par une revalorisation forfaitaire et nationale des bases de la fiscalité ménage, limitée à 0,8 % en 2026, une évolution physique des bases relativement faibles à Coulogne.

Les autres principales recettes fiscales sont composées des droits de mutation et de la taxe sur l'électricité qui représentent 250 000 €.

Une réflexion sur l'optimisation des recettes fiscales est en cours afin de dégager des marges de manœuvre tout en recherchant des économies de dépenses de fonctionnement.

Chapitre 73 : Autres impôts et taxes : Attribution de compensation, celle-ci demeure stable pour un montant de 477 000 €. Dotation de solidarité communautaire, stabilité, 163 379 euros.

Le Fonds de Péréquation des recettes intercommunales et communales, le FPIC, 110 000 €. Fonds national de garantie individuelle des ressources, cette recette est stable chaque année pour un montant de 57 000 €.

Chapitre 74 : les dotations et participations pour 1 400 000 euros. Les dotations de l'Etat 1 000 000 euros. Celles-ci sont composées de la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation inscrites pour un montant de 1 million d'euros. Ce montant est globalement similaire aux dotations perçues en 2025. Les subventions : 410 000 euros.

Les autres subventions sont inscrites pour un niveau similaire à 2025.

Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante, 26 000 €, ils sont composés essentiellement des revenus des immeubles.

Chapitre 13 : atténuation des charges, 80 000 €. Elles sont composées des remboursements sur la rémunération du personnel.

Chapitre 77 : recettes spécifiques 15 000 euros. Il s'agit des annulations de mandat sur exercice antérieur. Ces recettes sont déjà constatées. Autofinancement : 120 000 euros.

Pour compléter l'équilibre de la section fonctionnement, l'excédent des années précédentes est conservé en fonctionnement.

La capacité à investir pour 2026 s'élève à 1 526 680 € décomposée comme suit :

- Un reste à réaliser qui s'élève à 139 226,54 €.
- Opération d'entretien de patrimoine pour 66 084 € comprenant des achats de stores dans les écoles, un remplacement de porte, travaux en chaufferies, réfection de toitures de modulaires.
- 133 469,21 € correspondent au remplacement de véhicules utilitaires pour 40 000 euros, columbarium 15 000 euros pour 12 cases, matériel pour les travaux en régie 10 000 euros et d'autres petites choses.
- Achat et renouvellement de matériel informatique pour les services : 14 000 euros, 8 500 € pour les espaces verts, 11 000 € pour un achat de matériel audio et de totem pour la médiathèque entre autres.
- Des opérations d'ordre et patrimoniale pour 92 500 €.
- Les projets déjà dégagés à poursuivre : 582 200 €. La nouvelle crèche dont les travaux se poursuivent pour 332 000 € en 2026. Des subventions sont prévues pour cette année à hauteur de 199 000 €. Provisions pour travaux à effectuer suite à des sinistres 70 000 €. Rachat du garage Laurent pour 180 000 euros.
- Études des travaux pour la réalisation d'une extension au Club House du tennis et achats de matériels pour les équipements sportifs pour 71.500 €.
- Réfection de voiries pour 200 000 euros.
- Remboursement de la dette : 242 000 euros ce qui correspond à la poursuite du remboursement des emprunts déjà souscrits par la ville.

L'évolution prévisionnelle du budget de la ville de Coulogne.

Sans marge de manœuvre nouvelle, en fonctionnement, la situation financière de la Ville continuera à se tendre. Vous pouvez constater que sans hausse d'impôts, nous ne dégagerons pas d'épargne brute.

Les tendances prospectives 2025-2030 sans hausse d'impôts : dans cette configuration, la ville ne dégagera pas suffisamment d'autofinancement pour rembourser sa dette. L'épargne nette serait négative sur la période. La ville devrait en parallèle s'endetter pour soutenir son programme d'investissement. Ce scénario n'est donc pas tenable.

Les leviers à mobiliser pour répondre aux objectifs et proposer à notre demande par le cabinet FCL sont les suivants :

- Dès 2027, limiter l'évolution du champ du chapitre 11 à la moitié de l'inflation hors fluides.
- Limiter l'évolution des dépenses de personnel à 0,8 % par an.
- En recette, dès 2027, revoir la grille tarifaire afin de bénéficier d'une hausse annuelle de plus de 2 % des recettes issues des tarifs.
- Dès 2026, hausse de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe d'habitation.

Pour assurer le financement de l'évolution de certaines dépenses incompressibles : fluides, caisse de retraite tout en assurant le fonctionnement maîtrisé mais satisfaisant à nos services publics essentiels, il est proposé d'augmenter la taxe foncière en faisant passer de 41,6 % à 43,68 %, soit une recette nette de 143 000 euros.

Un scénario en opposition au scénario précédent où l'on n'augmentait pas les impôts, là il est proposé un scénario avec une hausse de deux points, on voit tout de suite que la situation financière est corrigée et que l'avenir est beaucoup plus serein. En mobilisant les leviers en fonctionnement, la ville générerait suffisamment de recettes supplémentaires pour disposer d'une situation financière correcte. À noter qu'elle resterait toutefois fragile, le taux d'épargne brut demeurant fragile jusqu'en 2028.

La ville de Coulogne dispose d'un encours de dette de 2 200 000 € au 1er janvier 2026. Celui-ci est composé de 6 emprunts, 4 à taux fixes, 2 à taux variables.

Sans nouvel emprunt, on aura soldé la totalité des emprunts en 2042.

Les dépenses de personnel. Les dépenses de personnel constituent une part stratégique majeure du budget global, illustrant l'engagement de la collectivité dans les services publics à fort besoin de main d'œuvre telle que les services périscolaires, extrascolaires, services techniques. Pour 2026, les dépenses de personnel sont inscrites pour 3 300 000 euros.

Concernant les effectifs au 31 décembre 2025, le nombre d'équivalent temps plein s'élève à 65 correspondants à 68 agents, 10 contractuels, 58 fonctionnaires. La Ville compte par ailleurs deux agents en disponibilité.

Budget Primitif de 2026 en résumé :

- Dépenses de fonctionnement en hausse à cause de la hausse des fluides, de la hausse des cotisations retraite, en liaison avec une gestion rigoureuse des dépenses fonctionnement.
- Les recettes en hausse grâce à l'augmentation des recettes fiscales de deux points.
- L'investissement 600 000 euros au titre des projets engagés 300 000 euros pour les dépenses courantes nécessaires 200 000 euros pour les nouveaux projets.

L'épargne se contracte en 2026-2028, rebond attendu à partir de 2029. Merci. »

Monsieur PUISSESSEAU prend la parole et informe que le débat est ouvert.

Monsieur WARNAULT intervient et précise que le document transmis reprend l'épargne brute qui est de 120 000 euros mais souhaite connaître le niveau de l'épargne nette. L'épargne brute, il faut encore enlever le remboursement de la dette. Dans la projection sur les années à venir, la question se pose de savoir comment on va faire. La solution serait une hausse d'impôts.

Monsieur PUISSESSEAU reprend la parole et confirme sa volonté d'associer tout le monde pour réfléchir sur ce sujet. Il reconnaît avoir fait une erreur en disant qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts en 2026. Fort de ce qu'il savait et des renseignements qu'il avait obtenus, la réalité aujourd'hui est celle qui est dépeinte et a été confirmée par l'audit. Toutes les charges ont été réduites drastiquement.

Monsieur PUISSESSEAU continue en réitérant qu'il ne voit pas d'autres solutions que d'augmenter la taxe foncière.

Monsieur WARNAULT pose la question de savoir s'il n'y a pas de solutions d'économies sur d'autres postes.

Monsieur PUISSESSEAU répond que des économies seront réalisées. Au début de la mandature, le budget laissait apparaître un déficit de 350 000 euros parce qu'il avait été préparé en prenant en compte les chiffres 2025, les estimations et les hausses de fluides. Aujourd'hui, on arrive à un excédent de 127 000 euros.

Monsieur PUISSESSEAU continue en disant que les impôts n'ont pas augmenté depuis au moins trois ans, depuis la mandature de Madame MUYS.

Monsieur PUISSESSEAU confirme que les bases sont faibles.

Monsieur WARNAULT répond que comparer la commune avec la strate au niveau national, cela n'a pas tellement de sens puisque chaque commune a ses spécificités.

Monsieur PUISSESSEAU intervient en disant que toutes les pistes d'économies ont été exploitées et qu'il n'y a pas moyens de faire autrement. Il y aura des moments difficiles en 2026, 2027 et 2028.

Madame MUYS intervient en disant qu'elle avait dit que la Ville n'avait plus d'argent.

Monsieur PUISSESSEAU reprend la parole en soulignant que la Commune a investi 550 000 euros aujourd'hui parce qu'il reste sur le compte d'investissement 500 000 euros disponibles. L'argent qui est dans les investissements provient du fonctionnement. Et si le fonctionnement n'est pas excédentaire, on ne peut pas transférer de l'argent à la section d'investissement, ce qui n'est pas vrai dans l'autre sens, donc il y a quand même 500 000 euros qui vont être investis cette année. Une petite précision au niveau du CCAS. Madame LASSALLE demandait une augmentation de 120 000 euros, qu'elle a réduit à 60 000 euros.

Madame MUYS demande si le « fonds pompier » est destiné à des travaux sur le réseau défense incendie ou est-ce uniquement la dotation aux SDIS.

Monsieur PUISSESSEAU répond que c'est la dotation départementale.

Monsieur PUISSESSEAU rappelle que pour gérer COULOGNE correctement, la faire revivre et pouvoir avoir de l'argent pour investir, il faut malheureusement et obligatoirement, augmenter les impôts. Il n'y a pas d'autres solutions. Et peut-être encore en 2027. Il faut reconstituer un matelas d'économies qui permettra d'avoir une politique d'investissement.

Monsieur WARNAULT reprend la parole et demande à Monsieur PUISSESSEAU la confirmation d'une deuxième augmentation en 2027.

Monsieur PUISSESSEAU répond qu'il y en aura peut-être encore une.

Monsieur PUISSESSEAU passe ensuite la parole à Monsieur Morgan PRUVOT.

Monsieur PRUVOT remercie pour cette présentation assez précise et remarque que l'investissement sera difficile si l'on n'augmente pas les impôts. A ce sujet, il demande à Monsieur PUISSESSEAU si les investissements prévus dans son programme (passerelle, salle de sport) sont encore au goût du jour. Est-ce que l'on ne doit pas éviter trop d'investissements ?

Monsieur PUISSESSEAU intervient en disant que ce qui lui tient très à cœur, c'est le complexe BRIAND, comme les autres mais BRIAND c'est une nécessité. Des études vont être lancées. La passerelle qui est aussi une nécessité vis-à-vis de Préville, Trou Gai pour que ces personnes se sentent un peu moins isolées. Et puis la construction de la salle qui ne sera possible que si la Commune a de l'argent. Il faut d'abord refaire une cagnotte. Il faut que les banques aient confiance dans la gestion de la commune de Coulogne, qu'il n'y ait pas d'instabilité politique comme les dernières années et qu'il n'y ait pas de déficits récurrents pour avoir recours à l'emprunt.

Monsieur PRUVOT reprend la parole et parle des voiries. La voirie, c'est quand même une priorité aujourd'hui.

Monsieur PUISSESSEAU répond que c'est la première préoccupation de la commune.

Monsieur PRUVOT répond qu'il va bien falloir commencer par quelque part.

Monsieur PUISSESSEAU reprend que nous avons certaines idées qui seront partagées. Les voiries, c'est une obligation pour l'image. Il y a beaucoup de choses qui doivent être faites pour l'image de Coulogne.

Monsieur PRUVOT répond que c'est important également pour la sécurité.

Monsieur PUISSESSEAU reprend que l'on ne va pas refaire la rue de Verdun, on va essayer de voir avec les techniciens des voiries si l'on ne peut pas remettre juste une couche de macadam sur certaines zones. Il s'est renseigné, d'autres communes le font, et cela tient sur plusieurs années. Il faut également traiter les trous à Préville, Trou Gai. Certains disent qu'avec des routes parfaites, les gens rouleront trop vite.

Monsieur PRUVOT répond qu'il n'y a pas que Préville et Trou Gai qui sont concernés.

Monsieur PUISSESSEAU répond qu'il y a beaucoup de rues qui sont concernées par ce problème.

Monsieur POLLET prend la parole en soulignant que l'on dégage une enveloppe d'environ 200 à 300 000 euros. Dans cette enveloppe, sont repris des projets nouveaux. Une majorité de ces fonds sont justement réservés à des travaux de voirie.

Monsieur PRUVOT demande de rappeler le coût d'un enrobé et pense que des études ont été faites car avec 200 000 euros, on ne va pas loin.

Monsieur PUISSESSEAU répond que la Commune n'a pas beaucoup d'argent.

Monsieur POLLET répond que sur une enveloppe d'1,5 million d'investissement, 600 000 € sont bloqués par les projets qui étaient déjà engagés. On a gardé 300 000 euros pour faire des dépenses d'entretien et de renouvellement, notamment sur les équipements sportifs, dans les écoles, sur le complexe Briand et une enveloppe de 200 000 euros pour la voirie.

Monsieur PRUVOT reprend la parole. Concernant les charges du personnel. On maintient les mêmes chiffres que l'année dernière. C'est ce que j'ai pu lire. Il y a la hausse des cotisations retraite. Comment comptez-vous donc financer l'augmentation de points de la caisse de retraite ? Parce que j'ai vu que vous transfériez les 107 000 euros d'économies de l'ancien DGS sur le chapitre 65. Est-ce que l'on sait aujourd'hui en 2026 chiffrer la hausse de la cotisation retraite ? Est-ce qu'on l'a prévu ?

Monsieur PUISSESSEAU répond que cela a été budgété.

Monsieur PRUVOT intervient en rappelant qu'il y aura encore une augmentation en 2026.

Monsieur POLLET intervient et informe que la hausse des cotisations de la caisse de retraite des fonctionnaires a été évaluée à 40 000 euros. L'année dernière, la commune a déjà financé 40 000 euros. Cette année, c'est 40 000 euros plus de ces 40 000 euros. Cette hausse va continuer jusqu'en 2028. Il continue en précisant que la commune a prévu pour la financer de maîtriser la masse salariale. Cela fait partie des pistes d'économies que la commune essaie de réaliser au vu de sa situation.

Monsieur PRUVOT demande à Monsieur PUISSESSEAU si les impôts augmenteront.

Monsieur PUISSESSEAU répond que les impôts, la taxe foncière augmenteront et il n'y a pas d'autres moyens d'y échapper. Si l'on veut continuer à se développer en 2027, en 2028 et remettre Coulogne vers une ligne ascendante et non déclinante, il n'y a pas d'autre solution. Il faut faire des économies drastiques, il ne faut pas gâcher un seul euro, mais nous devons avoir une légère hausse, qui au total représente environ 130 000 euros pour permettre à Coulogne d'avoir un budget excédentaire.

Monsieur PRUVOT rappelle que malheureusement, ce sont les habitants qui devront payer.

Monsieur PUISSESSEAU répond que pour montrer l'exemple, les élus ont décidé de réduire de 17 % leurs indemnités. Tout le monde fait un effort.

Monsieur PRUVOT demande si les subventions aux associations vont baisser.

Monsieur PUISSESSEAU répond que les associations auront les mêmes sommes que les années précédentes.

Monsieur PRUVOT demande à Monsieur PUISSESSEAU des explications et de l'éclairer concernant les 400 000 euros dont il avait été question lors de son discours d'intronisation.

Monsieur POLLET prend la parole et précise que la situation financière laissait un excédent de fonctionnement d'environ 120 000 euros ainsi qu'un excédent d'investissement de 168 000 euros, c'est à peu près 300 000 euros. Les restes à réaliser en investissement sont excédentaires également. Il fait remarquer que personne n'avait une connaissance précise de la situation financière de la commune. Des recettes exceptionnelles avaient été récupérées par la commune à hauteur de 400 000 euros. Il tient à rappeler qu'un audit a été réalisé, a été présenté la semaine dernière et a montré de façon complètement objective la situation financière de la commune. L'audit indiquait la nécessité d'augmenter les impôts de 5% en 2026. La commune a donc suivi les propositions de l'audit.

Monsieur POLLET conclut en faisant remarquer qu'à leur arrivée, les services avaient déjà travaillé sur un budget. Le recensement des besoins pour fonctionner avait été fait. Ce qui pose souci dans le budget de la commune, c'est la section de fonctionnement. La première proposition de budget faite à leur arrivée fin mars : la commune était en déficit sans augmentation d'impôts, de 342 000 euros. En retirant les 143 000 euros de recettes supplémentaires, il restait 200 000 euros d'économies et de besoins à arbitrer. Tout a été mis en œuvre pour trouver des économies sur toutes les lignes budgétaires.

Monsieur PUISSESSEAU remercie les membres du Conseil Municipal pour ce débat constructif et rappelle qu'ils continueront à donner des renseignements et informations sur l'évolution et sur ce qu'ils veulent investir. C'est un plaisir de pouvoir partager ensemble les décisions sur l'avenir de Coulogne dans un débat calme, intelligent et fructueux.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

~~PREND ACTE~~ de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur PUISSESSEAU passe la parole à Madame Pauline DEVOT pour la question suivante.

N° 2026-23 : DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN MONNET.

La loi prévoit que, quand un collège est présent sur le territoire communal, doivent siéger au sein de son Conseil d'Administration des délégués désignés pour représenter le Conseil Municipal.

Ces délégués sont au nombre de :

- -Un si le collège a moins de 600 élèves,
- -Deux si le collège a plus de 600 élèves ou comporte une section d'éducation spécialisée.

Le Collège Jean Monnet ayant une classe ULIS, il convient donc de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves).

Il se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des décisions ou donner son avis sur des sujets particuliers.

Le Conseil d'Administration adopte notamment, sur le rapport du chef d'établissement :

- Les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative notamment les règles d'organisation de l'établissement,
- Le projet d'établissement,
- Le règlement intérieur de l'établissement,
- Le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement,
- Le budget et le compte financier,
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information et à la participation des parents d'élèves à la vie scolaire,
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité,
- Le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

Le Conseil d'Administration donne son accord sur :

- Les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves,
- Le programme d'association sportive,
- La programmation et les modes de financement des voyages scolaires,
- L'adhésion à tout groupement d'établissements,
- La conclusion des marchés, conventions et contrats dont l'établissement est signataire (à l'exception de certains marchés),
- Le programme d'actions établi chaque année par le conseil école-collège,
- Les modes de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes.

Le Conseil d'Administration, sur saisine du chef d'établissement, donne son avis sur :

- Les propositions de créations et suppressions de sections, options et formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement,
- Les choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques,
- La modification proposée par le Maire des heures d'entrée et de sortie de l'établissement.

Afin de représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Monnet, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux représentants.

Après délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de désigner Madame Valérie DELBEC et Monsieur Simon PROYART en tant que délégués au Conseil d'Administration du Collège Jean Monnet.

N° 2026-24 : MOTION POUR LA REOUVERTURE DE CLASSE A L'ECOLE SAINTE ANNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027.

Madame Pauline DEVOT présente la motion.

Le conseil municipal souhaite voter une motion pour la réouverture d'une classe à la rentrée 2026/2027 au sein de l'école Sainte Anne.

La Commune de Coulogne présente en effet une situation d'essor démographique très favorable pour la réouverture de cette classe sur son territoire.

En effet, plusieurs programmes de logements sont actuellement en cours de construction sur la commune pour un total de 400 logements toutes typologies confondues en cours de construction et qui sont attendus dans les 2 prochaines années. Dès cette fin année, 83 logements seront livrés et attribués ce qui entraînera l'arrivée de nouvelles familles avec enfants en âge d'être scolarisés.

Consciente des enjeux liés à l'anticipation des effectifs scolaires, la municipalité s'emploie activement à accélérer les commissions d'attribution des logements, afin d'identifier au plus tôt les futurs habitants et d'évaluer précisément l'impact sur les effectifs des groupes scolaires sur son territoire.

Il apparaît essentiel pour le conseil municipal de défendre le maintien de cette classe au sein du groupe scolaire Sainte Anne car il est toujours difficile de rouvrir une classe une fois que ces dernières ont été supprimées. La commune souhaite en effet maintenir les conditions d'un enseignement de qualité sur son territoire et mettre chaque élève dans des conditions égale de réussite scolaire.

Sachant que les inscriptions pour la rentrée prochaine ne sont pas encore terminées, le conseil municipal demande de bien vouloir reconsidérer sa décision et de rouvrir la classe concernée pour l'année scolaire 2026-2027.

Le conseil municipal présente donc une motion pour la réouverture de classe au sein du groupe scolaire Sainte Anne pour l'année 2026-2027.

Invité à délibérer,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte la présente motion.

N° 2026-25 : MOTION DE CENSURE CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE CLASSE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE ROGER MACKÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027.

Madame Pauline DEVOT présente la motion :

Le Conseil Municipal souhaite voter une motion de censure contre le projet de fermeture de la classe à l'école élémentaire Roger Macké pour la rentrée 2026-2027 et l'adresser à Monsieur le Ministre.

Un courrier en date du 24 mars 2026 a été envoyé par Monsieur le Maire à Monsieur le Directeur Académique à Arras à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais.

Le contenu du courrier est retranscrit ci-dessous :

« Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation du groupe scolaire Roger Macké, actuellement concerné par un projet de fermeture de classe.

La municipalité tient à exprimer ses vives préoccupations quant à cette décision, qui intervient dans un contexte d'évolution démographique en pleine mutation. En effet, plusieurs programmes de logements sont actuellement en cours de construction sur la commune pour un total de 83 logements. Ces habitations devraient être livrées et attribuées d'ici la fin de l'année, ce qui entraînera très probablement l'arrivée de nouvelles familles avec enfants en âge d'être scolarisés. Parmi ces logements, il y aura 1 T5, 9 T4 et 43 T3. Nous sommes donc certains que de nouvelles familles intégreront le quartier du groupe scolaire Roger Macké très prochainement.

Consciente des enjeux liés à l'anticipation des effectifs scolaires, la municipalité s'emploie activement à accélérer les commissions d'attribution des logements, afin d'identifier au plus tôt les futurs habitants et d'évaluer précisément l'impact sur les effectifs du groupe scolaire.

Dans ce contexte, la fermeture d'une classe à ce stade pourrait s'avérer prématurée et inadaptée à la réalité à venir. Une telle décision risquerait de fragiliser les conditions d'accueil des élèves dès la prochaine rentrée, voire de nécessiter une réouverture dans des délais très courts. De plus, avec une fermeture de classe, les effectifs de l'école seront au maximum et nous ne pourrons pas accorder d'inscriptions scolaires aux nouveaux Coulonnois au cours de l'année scolaire.

C'est pourquoi, nous sollicitons respectueusement l'octroi d'un sursis concernant cette fermeture, afin de disposer d'une vision plus précise des effectifs réels une fois les nouvelles familles installées ».

Compte tenu des arguments présentés ci-dessus à Monsieur l'Inspecteur, il apparaît essentiel pour le conseil municipal de défendre le maintien de cette classe au sein du groupe scolaire Roger Macké car il est toujours difficile de rouvrir une classe une fois que ces dernières ont été supprimées. La commune souhaite en effet maintenir un service public de qualité dans ses écoles et mettre chaque élève dans des conditions égales de réussite scolaire.

Sachant que les inscriptions pour la rentrée prochaine ne sont pas encore terminées, le conseil municipal demande à Monsieur le Ministre de bien vouloir, avec le Directeur Académique d'Arras, de reconsidérer sa décision et de maintenir la classe concernée pour l'année scolaire 2026-2027.

Invité à délibérer,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte la présente motion.

Questions diverses :

Monsieur Andy FLAMENT pose la :

Question 1. - Plusieurs demandes ont été adressées à la municipalité, notamment le relevé complet des heures supplémentaires des agents, la mise en place de différents arrêts minute pour les commerçants, ainsi que les données du radar pédagogique depuis la dernière réunion sécurité. Pouvez-vous nous indiquer si un suivi de ces demandes a été assuré lors de la passation, ou si celles-ci doivent être renouvelées ?

Monsieur PUISSESSEAU prend la parole et précise :

En 2025 :

- Heures supplémentaires récupérées : 1145h25
- Heures supplémentaires payées : 842 heures
- Heures supplémentaires payées dimanches et jours fériés : 331h75
- Total des heures supplémentaires : 1987h25

58 % ont été récupérées, 26 % payées et 17 % ont déjà été payées avec un tarif majoré puisque réalisées le dimanche et jour férié. Globalement, on note une baisse de 65 % des heures supplémentaires pour le service jeunesse-crèche par rapport à 2024 grâce à l'annualisation et moins 30 % pour le service technique.

Monsieur Andy FLAMENT pose la

Question 2. - Allez-vous poursuivre le dossier d'AMO ACTEE, initié par Monsieur Loeuilleux, relatif aux économies d'énergie de nos infrastructures, ou envisagez-vous une autre orientation ? Dans ce dernier cas, qu'en est-il de la subvention déjà perçue pour le recrutement de l'ingénieur chargé des études ?

Monsieur PUISSESSEAU reprend la parole. Faute de budget d'investissement voté en mars 2025 et tout le déroulé budgétaire au cours de l'année, le dossier n'a pas pu être véritablement lancé. La 1ère étape était la réalisation des audits énergétiques qui n'ont pu qu'être réalisés qu'en fin d'année et finis en ce début mars. Maintenant que l'on a les audits énergétiques, cette mission AMO peut être lancée. Par contre, entre temps, le chargé de mission a pris le poste de Responsable des Services Techniques. C'est un projet très important qui est l'environnement et les économies d'énergie, parce que nous consommons beaucoup, beaucoup de gaz et de fioul.

Monsieur Andy FLAMENT pose la

Question 3. - Pourriez-vous nous préciser la situation concernant le versement du forfait communal à l'école Saint-Anne ? Habituellement, celui-ci est versé aux trois quarts en cours d'année, avec un solde en janvier. Or, à ce jour, en avril, ce versement n'a toujours pas été effectué, ce qui place l'établissement dans une situation de trésorerie délicate. Pouvez-vous nous indiquer les raisons de ce retard et nous donner une date prévisionnelle de déblocage des fonds ?

L'Ecole Saint Anne a sollicité la commune pour un versement de sa participation le jeudi 5 mars 2026. Le vendredi 6 mars, les services se sont rapprochés du Service de Gestion Comptable et plus précisément de Monsieur Duriez qui est notre conseiller aux décideurs locaux.

La réponse a été communiquée à l'école Saint Anne le vendredi 6 mars 2026. Des pièces indispensables pour le versement ont d'ailleurs été demandées. Des pièces qui n'avaient pas été transmises.

Il a été précisé à l'école St Anne que « concernant le versement de la participation de l'année scolaire 2025/2026, le contrat signé avec la commune le 03/10/2024 au titre des années 2024/2025 à 2027/2028 prévoit à l'article 3 "Modalités de versement" que le versement de l'année scolaire N/N+1 interviendra au plus tard dans les deux mois qui suivent le vote du Budget Primitif N+1.

Le versement de la participation 2025/2026 doit donc être effectué au plus tard le 30 juin 2026 (année électorale, la date limite de vote du budget est repoussée au 30 avril au lieu du 15 avril de l'année habituelle).

La commune de COULOGNE n'est donc pas défaillante pour le versement 2025/2026. De plus, aucun versement d'acompte n'est prévu au contrat. »

C'est pourquoi, ce point sera mis à l'ordre du jour de la séance du 30 avril avec un paiement effectif dans les 3 semaines qui suivent ce conseil municipal du 30 avril. Il faut une semaine pour l'envoi du conseil en Sous-préfecture. Dès récupération de la délibération concernée, le mandat de paiement sera émis et le SGC a un délai de 10 jours pour le prendre en charge. Nous solliciterons une prise en charge plus rapide si la situation financière de l'école le justifie sur la base d'un certificat administratif. Il n'y a donc pas de blocage particulier à cette mise en paiement. Nous devons simplement suivre les modalités de la convention signée avec l'école qui sert comme la délibération de pièce justificative au paiement.

Avant de clôturer ce conseil municipal, Monsieur PUISSESSEAU souhaite récapituler les différentes manifestations de la commune :

- La chasse aux œufs qui a lieu à l'Octogone de 10h-11h ce dimanche.
- La Colonia, soit un parcours pédestre et cyclo-VTT. Les départs depuis l'Octogone sont libres de 7h30 à 10h ce dimanche. La Colonia est organisée dans le cadre du parcours du cœur.
- Le samedi 25 avril à la médiathèque à 17h30 : moment musical avec le groupe BnS – Brothers & Sister.
- Dimanche 26 avril : cérémonie de la journée du souvenir à 11h au Square du souvenir.
- Lundi 27 avril : première permanence du bal des ados (12-17 ans) pour une Soirée Blanche Plumes et Paillettes.

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,



P. DEVOT



Le Maire,



JM. PUISSESSEAU

